



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Présents: M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, M. Alexandre ALVES, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, M. Sylvain CAZENAVE, M. Robert GIMENEZ, M. Thibaud LABORDE-GANNE.

Absente: Mme Géraldine DANTIN

Pouvoirs : M. LABESCAT à M. CILLAIRE, Mme MOYEN à Mme CUYEU, Mme LAVEDRINE à M. VIRENQUE, Mme CAVAILLOLE à Mme MARQUE-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : M. Alexandre ALVES.

I) VOTE DU PV DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS DE LA CCLO

Le bassin industriel fait l'objet de nombreuses annonces et études d'implantation concernant notamment les entreprises suivantes :

TORAY CFE : création d'une nouvelle ligne de fabrication de fibres de carbone à Abidos, l'investissement sera compris entre 70 et 100 millions d'euros, portera sur la production de 1 000 tonnes de fibres de carbone par an, permettra de créer 35 à 50 emplois. Les marchés visés sont les suivants: énergies renouvelables, nucléaires, automobile et aérospatiale.

ALPHA CHITIN : L'entreprise envisage de réaliser 13 millions d'euros d'investissement en 2023-2024 pour la production de chitosanes fongiques ce qui fera monter l'effectif à 60 salariés. Une usine de grande capacité devrait ensuite voir le jour.

CARESTER : La société Carester, spécialiste des terres rares, a fait le choix du bassin de Lacq pour y implanter son projet Caremag de recyclage d'aimants permanents. Carester entend jouer un rôle pour limiter le recours des fabricants d'aimants aux ressources minières.

ELYSE ENERGY : Ce projet vise à produire du e-méthanol pour décarboner l'industrie chimique et la mobilité lourde maritime. 350 millions d'euros d'investissement sont prévus, 110 emplois directs et indirects seront créés.

Pôle Emploi, la Mission locale et l'association Transition se préoccupent d'ores et déjà du sujet des recrutements engendrés par ces futures implantations pour satisfaire au mieux les besoins. Au regard des difficultés déjà existantes en la matière, il sera nécessaire d'attirer de nouveaux salariés qu'il faudra capter sur le territoire et loger. Il sera important de mettre en place une offre de logements en adéquation avec les besoins actuels et futurs, prenant en compte les différents profils. Le PLH devra prendre en compte ces considérations. Ce document est en cours de révision. Les travaux d'élaboration du PLUi vont démarrer en septembre. L'importance pour le devenir de la commune des travaux en cours concernant le PLH et le PLUi est pointée.

III) PERSONNEL

a) Organisation des services

Un point sur l'actuelle organisation des services sera effectué ainsi que sur les difficultés rencontrées pour l'exercice de l'ensemble des missions à exercer.

b) Evolution du régime indemnitaire

Le comité technique intercommunal a validé une proposition d'évolution du régime indemnitaire portant sur sa revalorisation, l'ouverture au grade d'agent d'animation et l'éligibilité à ce dispositif au terme de 3 mois d'activité.

IV) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

Des travaux seront à programmer à l'école : remplacement des stores, électrification du portail, changement d'une poutre du kiosque de la maternelle.

L'enseigne et le totem seront prochainement installés.

Le parc informatique doit être revu.

La réflexion concernant le rafraîchissement de l'école vient d'être engagée avec les services de la CCLO et le bureau d'études de l'Ami des Jardins.

Le dispositif des emplois jeunes va être réactivé, cet été, pour les jeunes de plus de 18 ans n'en ayant pas bénéficié l'an passé et pour ceux faisant 18 ans avant le 30 juin.

V) TRAVAUX EN COURS

a) Point sur le programme pluriannuel d'investissement

Acquisitions foncières

Les signatures des actes concernant les acquisitions foncières qui s'imposent afin de mener à bien le programme d'investissement n'ont pas toutes été régularisées.

Projet de local médical

Les travaux de création d'un local médical ont été finalisés. Le solde des factures sera payé sur 2023. Des acquisitions de matériels s'avèreront nécessaires. Une réunion est prévue en avril avec les services de la CCLO et le conseil départemental.

Aménagement de deux parkings

Les travaux de création des deux parkings ont été finalisés. Des plantations viennent d'être effectuées. Les jeux pour enfants doivent être clôturés.

Projet d'aménagement de la salle des sports

Les travaux ont été finalisés. Le traitement des infiltrations en toiture n'est pas résolu. Les zones où les infiltrations sont encore présentes après le remplacement des tirefonds doivent être identifiées. Il sera alors demandé à l'entreprise CHOUARD de proposer une solution pour remédier à cette situation.

Stade

Des travaux sur le stade d'honneur restent à finaliser.

Les abris de touches, les buts repliables et amovibles ont été installés.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Fédération Française de Football et un autre concernant l'éclairage auprès de Territoire d'Énergie.

Le terrain du nouveau stade doit être regarni.

M. De Verbizier est chargé de travailler sur un programme d'aménagement global comprenant le local technique, le club house foot, les abords des tribunes et du tennis, la maison Cabral...

Schéma communal défense incendie

La commune est en train de reprendre son schéma communal avec le Syndicat des Trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions règlementaires qui ont impacté ce dispositif.

La réglementation applicable en la matière été allégée : suppression de la nécessité d'avoir la capacité opérationnelle du SDIS à 20 mn, distance des points d'eau rallongée, capacité des poteaux incendie réduite.

Résidence La Caminade

Au regard de la situation économique, cette opération sera décalée dans le temps. Le permis de construire vient d'être accordé pour cette opération.

Pluvial

Des travaux conséquents devront être réalisés pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments. Une réflexion est en cours sur ce point avec Gave et Baïse. En l'absence de réalisation de ces travaux, la commune sera appelée à payer des pénalités. Lesdits travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Une réflexion globale concernant les travaux à engager en matière de pluvial sur la commune est en cours.

Contentieux voirie

Un point sera effectué concernant la problématique de la passerelle dite Pilard. Il est proposé de transiger avec la propriétaire.

VI) ADMINISTRATION GENERALE

Démission de Mme Dantin

Le conseil municipal est informé de la demande de démission de Mme Dantin, conseillère municipale. Ce courrier sera transmis à M. le Préfet.

Commission communale de contrôle des listes électorales

La commune doit procéder au renouvellement de la commission communale de contrôle. Elle est composée :

- d'un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat (Préfet).
- un délégué, désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Le conseil propose d'établir une liste d'administrés qui pourront être proposés au tribunal judiciaire et à la préfecture pour exercer ses missions.

VII) FINANCES

a) Comptes administratifs

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de déterminer les résultats qui seront affectés par délibération. Il fixe le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes. Ces derniers seront repris en complément des inscriptions budgétaires nouvelles lors du vote du Budget Primitif 2023.

b) Budget Annexe Mariaü : vote du compte administratif 2022

Il est rappelé la nécessité au vu des règles comptables applicables en la matière que l'opération de lotissement Quartier Mariaü soit régie par un budget annexe. Il présente un déficit de 253 788,12 €. Les résultats du compte de gestion concordant avec ceux du compte administratif, le conseil approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq.

Monsieur le Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle. Sous la présidence de M. Gervais CILLAIRE, le conseil approuve la présentation faite du Compte Administratif 2022 du budget annexe Mariaü et l'affectation des résultats.

c) Situation financière de la commune fin 2022

L'article 107 de la loi NOTRe impose désormais une délibération spécifique relative retraçant les informations financières destinées à permettre au citoyen de saisir les enjeux du budget.

Le budget des dépenses de fonctionnement de 2022 est en hausse de 21,38 % par rapport au budget 2021. Tous les chapitres de fonctionnement ont augmenté plus ou moins fortement. En effet, l'année 2022 a été marquée par un retour à la normale des actions menées par la collectivité après deux années de COVID.

Les charges à caractère général ont augmenté de 54 %, de 14,71% par rapport à 2019. Les postes fluides, prestations de services, locations de matériel roulant, entretien voirie et bâtiments sont notamment concernés. En 2022, la commune a relancé l'ensemble des actions effectuées auprès de ses administrés (voyage des dames, voyage des aînés). Une programmation culturelle a été mise en œuvre. La mise à disposition de places de basket auprès de la population a été réactivée.

Les charges de personnel ont augmenté de 9%, de 15,27% par rapport en 2019, en raison d'arrêts maladies répétés qui ont nécessité le recours à des agents pour assurer les remplacements. En parallèle, des recrutements complémentaires ont été effectués. La commune s'est également dotée de la compétence garderie. Le point d'indice et le SMIC ont également été revalorisés.

Les autres charges de gestion courante ont également augmenté de 10 %, de 6,15% par rapport en 2019. Le niveau des subventions allouées par la collectivité a retrouvé son niveau d'avant Covid. De nouveaux événementiels ont vu le jour avec les Foulées du Bassin de Lacq et la course cycliste féminine.

Le chapitre 014 a fortement augmenté de 27 %, de 122% par rapport à 2019, en raison de la hausse du FPIC prélevé sur les ressources communales dans le cadre du pacte de gouvernance et des reversements de fiscalité effectués.

Les diverses aides versées ont également augmenté en raison de la reprise des activités sportives et du développement des dépenses éligibles aux acquisitions d'ordinateurs et aux frais d'internat.

En parallèle, le montant global des recettes reste stable (+0,36%). Le montant des produits des services a augmenté de 23,77% (23,04% par rapport à 2019 (postes cantine, remboursements aides ménagères). Il intègre désormais les frais de garderie.

Le montant des impôts et taxes reste élevé. Il est enregistré au chapitre 74 et non plus au 73. Le montant global de ces deux chapitres reste stable en prenant en compte l'absence d'encaissement sur 2023 de la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui sera versée en 2023.

Les remboursements sur rémunération restent importants, ils ont augmenté de 105,24 % (un agent étant en arrêt maladie depuis juin 2019, un autre depuis janvier 2022).

Le montant des loyers reste élevé. Ils ont augmenté de 3,38%. Les locations de salle sont en forte hausse.

Le montant des produits exceptionnels est important. Il intègre les remboursements encaissés suite à divers sinistres.

Les charges financières comprennent le remboursement des prêts souscrits pour financer l'opération logements personnes âgées et le programme d'investissement de la collectivité pour les années 2021 à 2026. Il a augmenté de 20% par rapport à 2021.

La capacité d'autofinancement (produits réels – charges réelles) déduction faite des charges et produits exceptionnels est de 538 437,42 €. Elle était de 731 760,82 € en 2021, de 790 892, 87 € en 2020, de 763 379,78 € en 2019, de 701 090,47 € en 2018. Il doit être ici rappelé que les années 2020 et 2021 ont été marquées par une limitation des actions portées par la commune en raison de la problématique COVID (absence de fêtes locales, du voyage des dames, du voyage et du repas des aînés notamment). La CAF nette est de 400 000 € environ.

Le budget des réalisations d'investissement 2022 s'élève à 2 368 774,31 €. Plusieurs opérations ont été engagées en 2021 et ont été finalisées en 2022. Les restes à réaliser seront donc très faibles. Ils s'élèvent à 170 743,28 €.

Les recettes réelles d'investissement sont faibles. Elles comprennent notamment les subventions allouées pour l'opération centre médical (fonds de concours CCLO), salle des sports (DETR) et jardin pédagogique (Vertex Bioénergie). Les recettes liées au FCTVA ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements que pour le fonctionnement.

L'endettement de la collectivité a très fortement augmenté. Un prêt de 1 300 000 euros a été souscrit en 2021 pour financer le programme d'investissement 2021 à 2026. Au 31/12/2022, l'encours total des dettes bancaires s'élève à 1 836 879,36 € portant la dette par habitant à 2 472 euros (contre 611 euros pour les communes de même strate).

Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2022 sur les produits réels de fonctionnement est de 0,91 alors que la médiane est fixée à 0,80. Cet encours peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

c) Budget Général : présentation du compte administratif 2022

Les résultats du compte de gestion concordant avec ceux du compte administratif, le conseil approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq .

M. le Maire sort de la salle. Sous la présidence de M. Gervais CILLAIRE, après présentation du budget primitif 2022 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

d) Mutations immobilières effectuées en 2022

Il est rappelé l'obligation de communication et d'approbation du tableau des acquisitions et aliénations immobilières effectuées par la collectivité pour chaque exercice.

Précision est ici apportée que l'année 2022 a été marquée par la réalisation des achats auprès des divers propriétaires concernés afin de mener à bien le programme d'investissement de la collectivité. Plusieurs actes restent encore à régulariser.

e) Approbation de la liste des marchés conclus en 2022

Il est rappelé que l'article 107 du décret du 25 mars 2016 impose le recensement des marchés conclus en 2022.

Le conseil décide d'approuver cette liste qui comprend majoritairement les marchés attribués dans le cadre de diverses consultations.

f) Orientations budgétaires 2023

Les priorités du budget 2023

Depuis plusieurs années, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Limiter la hausse de la section de fonctionnement tout en conservant un niveau de service aux usagers,
- Continuer à optimiser les interventions des services,
- Dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements.

Le programme d'investissement de la collectivité sera réduit en 2023. Les restes à réaliser sont faibles. Ils porteront sur le financement :

- De la finalisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du programme d'investissement de la collectivité,
- De la finalisation des opérations centre médical, parkings, salle des sports, jeux,
- Des travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- De la mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux,
- Du lancement de l'opération centre technique.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...).

Les recettes de fonctionnement devraient être stables.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points.

Les aides allouées aux administrés restent très importantes. En parallèle, de nombreux événementiels sont organisés : voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères, course cycliste...

En cas de besoins, les crédits affectés en dépenses imprévues pourront être actionnés.

L'objectif est de limiter la hausse du budget de fonctionnement. Tout comme c'est le cas pour l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers, le budget 2023 sera marqué par l'inflation qui pèse non seulement sur les coûts de fonctionnement des services (et donc sur la capacité de la Commune à autofinancer ses investissements) mais également sur les coûts des projets d'investissement.

Il conviendra d'être attentifs à la hausse des postes suivants : fluides (sur ce point la mise en œuvre de l'amortisseur électrique devrait limiter la hausse des coûts de l'électricité à 70%, les factures de gaz augmenteront très fortement), carburants, de l'alimentation, organisation d'événementiels, hausse du montant des subventions, mise en œuvre d'une programmation culturelle.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2023 sont :

- Limiter la hausse des coûts de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent,
- Donner priorité aux investissements générateurs d'économie (isolation, changement de système de production d'énergie...) et ceux productifs de revenus.

Il est également rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

g) Demande d'admission en non valeurs

Toutes les possibilités légales existantes en la matière ayant été utilisées, le conseil municipal décide de valider une demande d'admission en non valeurs de créances que le trésorier du bassin de Lacq n'a pas été en mesure de recouvrer pour un montant global de 80,09 €, pour la période 2019 à 2021.

h) Extension de réseaux électriques

Le conseil décide de prendre en charge le coût résiduel des travaux d'extension de réseaux qui s'imposent au regard du classement des terrains.

VIII) Programmation culturelle

La programmation culturelle de partie de l'année 2023 a été validée.

IX) Questions diverses

a) Projet de commune nouvelle

Les points suivants ont été validés : nom de la commune, la date de la fusion, la composition du conseil municipal, la politique sociale et l'urbanisme.

Le travail sur la charte de la commune nouvelle sera engagé prochainement.

La lourdeur de la procédure administrative doit être rappelée.

Le Comité Technique Intercommunal doit être interpellé concernant ce projet de fusion. La réflexion sur le volet financier doit être finalisée. Le volet communication doit être approfondi. Les présidents des associations doivent être rencontrés. La gestion des archives devra être harmonisée.

b) Dates à retenir

- Le 10 mars les Meuf'in,
- Le 25 mars Carnaval Amicale,
- Du 06 mars au 29 avril Tournoi de Pala,
- Le 02 avril les 10 kms de Lacq,
- Les 04 et 05 avril : concours SNI du meilleur calorifugeur,
- Le 16 avril : vide grenier Rotary,
- Le 21 avril spectacle Adrien Laborde,
- Le 14 mai vide grenier APE,
- Le 23 et 24 juin fêtes de Lacq,
- 01 juillet 2023 Nadau,
- 11 août Tour du Piémont Pyrénéen
- Du 26 au 27 août fêtes du hameau d'Audéjos
- Le 16 septembre culture Urbaine
- A partir de septembre soirée cabaret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de Séance
Alexandre ALVES

Le Maire,
Didier REY

